

Lausanne, le 6 novembre 1875

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **13 (1875)**

Heft 47

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183412>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 6 Novembre 1875.

Après ce qu'ont publié les divers organes de la presse sur la personnalité de M. le président Blumer, qu'une courte maladie vient d'enlever à son pays, il ne nous reste qu'à nous associer à ce deuil national et sincère. Nous sommes néanmoins persuadés qu'il y aurait, à côté des grands mérites du magistrat, une foule de faits intéressants à noter dans cette carrière si remarquable et si bien remplie de notre regretté compatriote.

Nous constatons entr'autres, avec plaisir, que M. Blumer s'était vivement attaché à la Suisse française et à Lausanne en particulier. Nos mœurs civiles et politiques lui plurent, et, vivant au milieu de nous, il a compris, sinon partagé les motifs et les idées sur lesquels s'est basée notre opposition aux tendances centralisatrices. Chaque jour, de nouvelles marques d'estime et de sympathie contribuaient à lui rendre de plus en plus la vie agréable et facile dans notre modeste capitale. « Mon séjour à Lausanne, disait-il avec attendrissement deux ou trois jours avant sa fin, a été pour moi une seconde jeunesse ; j'aimerais beaucoup me rétablir, je suis si bien ici ! »

Les habitudes de M. Blumer étaient des plus modestes ; affable envers tous, il s'entretenait également avec les hommes les plus simples comme avec les plus instruits, sachant toujours se mettre au niveau de chacun. Et à ce propos, cet homme vraiment distingué, ce juriste éminent, nous a souvent fait penser à certains jeunes membres du barreau, qui, à peine sortis de leur coquille, regardent le commun peuple par dessus l'épaule et décrochent les reverbères tant ils redressent leur élégante stature sous le ciel qui les a vu naître.

Dès son arrivée à Lausanne, on s'empessa d'ouvrir à M. Blumer, ainsi qu'à ses collègues, les portes de *Beau-Séjour* et notamment du *Cercle littéraire*. L'indépendance de son caractère ne parut guère l'attirer dans ce milieu ; il détestait les cérémonies et les conversations trop étudiées ; il aimait ces francs et libres entretiens où éclatent parfois les bons rires ; aussi, avant sa maladie, allait-il régulièrement chaque soir au *Grand-Pont* prendre quelques rafraîchissements en compagnie d'amis et de connaissances. A peine était-il assis que des habitués de l'établissement cherchaient timidement à se rapprocher de

la petite table ronde où il avait l'habitude de se placer. Bientôt un regard bienveillant, un salut amical les mettait à l'aise ; le cercle devenait de plus en plus compact, et tous d'écouter avec un vrai plaisir la conversation de cet homme si fécond en ressources intellectuelles, si large de vues et si attrayant dans toute sa personne.

D'une affabilité excessive pour ses employés, il évitait avec eux tout ce qui pouvait avoir une apparence autoritaire ; s'il avait à leur adresser une observation, il le faisait avec un ton bienveillant, une douceur rare. Sa bonté se révélait journellement et à chaque instant dans une foule de circonstances, qu'ont appréciées bien mieux que nous ceux qui ont eu le plaisir d'être attachés à son service et chez lesquels sa perte laisse d'inexprimables regrets. Sortant un jour de son bureau avec de lourds dossiers sous le bras, son huissier s'empessa de l'arrêter au passage pour prendre le paquet. « Non, merci, lui dit le Président, en jetant un coup-d'œil vers la fenêtre, il pleut à verse, les chemins sont mauvais ; je le porterai moi-même. »

Un autre exemple de l'excellence de son cœur : Descendant de l'étage, à la tombée de la nuit, il heurta le petit garçon du concierge qui se trouvait au pied de l'escalier et qui roula sur la natte. De là des pleurs amers pour ce léger bobo. M. Blumer prit le moutard dans ses bras, cherchant à le consoler jusqu'à l'arrivée du père, puis alla reprendre son travail. Mais à deux reprises il sonna le concierge pour s'informer de l'état de son enfant, tant sa sensibilité avait été touchée par ce petit incident.

Nous pourrions multiplier les traits qui caractérisent éloquemment la grandeur d'âme de cet homme qui réunissait aux mérites d'un esprit supérieur et d'un vaste savoir, les plus précieuses qualités du cœur. — Lausanne eût été heureuse et fière de conserver longtemps encore un tel homme au milieu de nous.

L. M.



Le Grand Conseil vient d'adopter définitivement le projet sur l'augmentation des traitements des instituteurs primaires. Ce vote a été rendu après une courte discussion et à une majorité voisine de l'unanimité.

Singulière coïncidence ! Au moment où le Grand